

et qui fait honneur à ceux qui ont contribué à doter le comté de l'Islet d'une société d'horticulture qui vient de recevoir les sympathies d'un personnage aussi distingué.

### Questions et réponses

**J. U. F., Joliette.**—Désirant établir une fromagerie dans la ville de Berthier, où je dois cultiver cent arpents de betteraves à sucre, je désirerais savoir quel est le système d'agès de fromagerie que vous croyez le plus favorable, où je pourrais me le procurer, et quel en est le prix?—Permettez-moi de vous dire qu'il serait très-utile pour beaucoup de cultivateurs que vous fassiez paraître dans votre *Gazette*, une étude sérieuse sur les propriétés du phosphate et superphosphate de chaux, la manière de l'employer et la quantité à employer sur chaque qualité de terrain; cette étude serait pleine d'actualité pour le présent.

**Réponse.**—Quant aux agès à employer pour l'installation d'une fromagerie, la quantité de lait à employer serait seule capable d'en déterminer le nombre et la qualité. En s'adressant à M. Whitman et Burrell, à Little Falls, N. York, notre correspondant recevrait des détails pour tous les objets nécessaires à une fromagerie, de même que leur prix d'achat.—Quant à une étude sur l'emploi du phosphate, le Gouvernement de Québec, qui en a favorisé son exploitation, rendrait service aux cultivateurs s'il faisait publier une brochure quant à son emploi pour la culture des terres, et d'en faire la distribution parmi les cultivateurs; quant à nous, nous n'avons pas de traité sur l'emploi du phosphate dont nous puissions tirer parti pour l'avantage de nos lecteurs qui désirent faire usage de phosphate dans le but d'améliorer leur terre.

### RECETTES

#### Procédé pour conserver la mousse

La mousse jaunit et tombe bien vite en poussière. Pour conserver à la mousse un aspect agréable, on jette dans deux pintes d'eau 16 milligrammes (1 milligramme équivalent à la 50<sup>me</sup> partie d'un grain), d'acide picrique et dix-huit grains d'indigo; on plonge pendant une minute dans cette dissolution qu'on laisse sur le feu, la mousse attachée en petits paquets, on la retire et on la laisse sécher à l'air; elle ne subit plus alors aucune altération.

#### Mastic pour la greffe des arbres

On fait fondre lentement à une chaleur modérée, 1 livre et 12 onces de résine ordinaire; quand cette substance est transformée en un sirop clair, on y ajoute à peu près trois roquilles bouchées avec soin. Ce mastic peut s'appliquer dans tous les temps; il n'endommage ni l'écorce, ni les jeunes pousses et ne pénètre pas dans les fentes; une seule couche suffit pour protéger les greffes et recouvrir les plaies faites au jeune bois. Aussi, peut-on, grâce à son emploi, couper les branches en plein été. Il sèche rapidement, il forme une couche mince et adhérente qui ne se fond ni ne s'écaille.

### PETIT TRAITÉ

SUR LA

## CULTURE DU TABAC

PAR

Ls. N. GAUVREAU, Ecr. N. P.

Membre du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

En vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.

Cette deuxième édition du "Petit traité d'agriculture," par Ls. N. Gauvreau, écrivain, a été considérablement augmentée et offre tous les renseignements désirables quant aux meilleurs moyens à prendre pour bien cultiver le tabac.—Prix: 10 cents.

GRAINES DE TABAC à vendre aussi au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.—Prix: 5 cts le paquet.

EN VENTE

Au Bureau de la "Gazette des Campagnes":

## LE MOUTON

OU

TRAITÉ PRATIQUE

SUR

## L'ELEVAGE DES MOUTONS

EN

CANADA

Par EUGÈNE CASGRAIN

Prix: 15 centins.

## A VENDRE

Bétail Ayrshire, Cochons Berkshire, races pures,  
S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St-Jacques, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU COMTÉ DE KAMOURASKA }

## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS, adressées à Joseph Sirois, Ecr., Préfet, à Ste. Anne de la Pocatière, et endossées "Soumissions pour vote de sûreté et autres améliorations," seront reçues jusqu'au dix Avril prochain, exclusivement, pour la construction d'une vote de sûreté dans la bâtisse destinée au bureau d'enregistrement, à Kamouraska, avec certaines autres améliorations à faire à la dite bâtisse.

Tous les matériaux nécessaires aux travaux à faire seront fournis par l'entrepreneur.

Les travaux devront être livrables au 15 Août prochain.

L'entrepreneur devra fournir caution acceptable pour la bonne exécution des ouvrages.

L'on ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour les détails s'adresser à Joseph Sirois, Ecr., Préfet, à Ste. Anne de la Pocatière susdite.

ALFRED POTVIN,

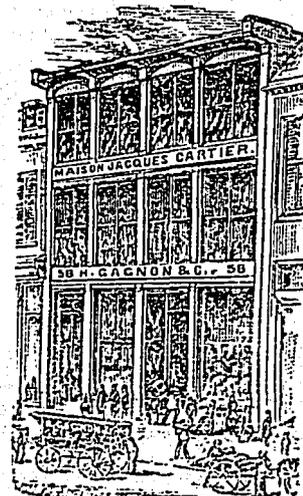
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal  
du comté de Kamouraska.

Ste-Anne de la Pocatière  
17 Mars 1881.

## MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,  
Rue de la Couronne,

ST. ROCH, QUEBEC.



Rue de la Couronne,  
ST. ROCH, QUEBEC.

NO. 58